

VILLE DE CHIÈVRES

PRIORITE 3

Tongre-Notre-Dame



Version initiale

Amélioration des réseaux de transport, multimodalité



Version actualisée (.. / .. /)

Création d'une voie verte entre Tongre-Notre-Dame et Ath

1. Description succincte du projet

Contexte : opportunité de prolonger l'aménagement réalisé sur le territoire d'Ath par la Ville, dépendance à la voiture accentuée par la configuration radiale du réseau routier, enclavement de certains villages, importance de rééquilibrer l'usage des réseaux de transport par les différents modes (piétons, vélos, transports en commun, etc.)

Nature du projet :

- Aménagement de l'emprise de l'ancienne ligne de chemin de fer afin de la rendre praticable et sécurisée pour les modes actifs :
 - Adaptation du revêtement
 - Sécurisation des carrefours avec le réseau routier
 - Mise en lumière intelligente, sur tout ou partie du tronçon (à évaluer lors de l'étude de faisabilité du projet)

Public cible : citoyens, visiteurs**Localisation :** Tongre-Notre-Dame, ancienne ligne de chemin de fer L81**Partenaires pressentis :** SPW Mobilité et Infrastructures, GRACQ, Tous à pied**2. Justification du projet****- Justification par rapport aux besoins identifiés dans le diagnostic partagé****Besoins identifiés :**

- Amélioration et sécurisation de la mobilité intra et extra communale
- Rééquilibrage entre les modes de transport, promotion et encouragement des modes actifs
- Développement de l'offre touristique

- Caractère rural du projet

La dimension rurale du projet procède de l'amélioration de la convivialité des réseaux de transport, c'est-à-dire de la création d'un système de transport accessible à tous et permettant à chacun de rencontrer ses besoins en mobilité de

manière sécurisante, quel que soit le mode de transport auquel il a recours. La volonté de création d'itinéraires en site propre que véhicule ce projet s'inscrit également dans la philosophie de vie rurale.

- Effets directs et effets multiplicateurs attendus

La mise en place de ce projet aura des effets multiplicateurs tels que :

- La valorisation et l'augmentation des modes de transport actifs
- La diminution de l'impact financier de la mobilité dans le budget des ménages
- La diminution de l'isolement des groupes sociaux captifs : jeunes, personnes en situation de précarité
- L'amélioration des connexions alternatives intra et extra-communales
- L'enrichissement de l'offre récréative et touristique
- La réduction des émissions de CO²
- L'amélioration du cadre de vie et de la convivialité des espaces publics

- Projets connexes du PCDR et de la Commune

1. Végétaliser les espaces publics avec des plantes comestibles
5. Créer un événementiel de promotion des initiatives de transition
6. Mettre en œuvre les recommandations du Schéma de Développement Communal (SDC)
13. Amplifier la gestion différenciée et le zéro phyto
19. Aménager ou construire des logements intergénérationnels
20. Aménager ou construire des logements pour jeunes couples
21. Aménager ou construire de l'habitat groupé
41. Réaliser des aménagements de sécurisation du réseau routier
43. Aménager des itinéraires de mobilité active sécurisés
44. Améliorer la qualité de l'offre en transport en commun
49. Créer de nouveaux produits touristiques
50. Visibiliser l'offre touristique

Autres projets communaux :**- Alternatives éventuelles**

Sans objet

- **Sobriété du projet**

Le projet peut être qualifié de sobre car il vise indirectement (voir 'Effets multiplicateurs attendus') à diminuer la part modale de la voiture et donc les émissions (gaz à effet de serre, nanoparticules) et la consommation de ressources, carbonées ou non.

Dans sa mise en œuvre, le projet privilégiera les solutions techniques à coûts contrôlés et intégrera le choix de matériaux respectueux de l'environnement.

3. Lien à la stratégie du PCDR

- **Défis et objectifs principaux en lien avec la stratégie du PCDR**

1. Devenir moteur de transition

- A. Par les gestes du quotidien
- B. Par des démarches globales

3. Recréer des cœurs de village dynamiques

- B. Par l'amélioration de l'offre et de l'accès aux infrastructures, aux services et aux équipements
- C. Par la convivialité des espaces et des équipements publics : modulables, multimodaux et multifonctionnels

E. Par un système de mobilité convivial, inclusif et sécurisant

- 4. Encourager le développement d'un tissu économique ancré et ouvert
 - B. Par le développement de l'attractivité touristique

- **Liens qualitatifs et quantitatifs**

- **Objectifs connexes avec les autres plans et programmes pertinents**